

## **SEANCE DU 30 MARS 2017**

L'an deux mille dix sept, et le 30 mars à 20 heures 30

le Conseil Municipal de la commune de SOUTERNON, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Louis GAILLARD, Maire, dans la salle des délibérations de la mairie.

**Etaient présents** : Madame et Messieurs Jean-Louis GAILLARD - Corinne CHAUX – Franck BEFORT  
Christophe PION – Cédric MICHAUD - Benjamin VERNAY – Noël BROSE – Régis GUILLAUME  
Anthony HENRIQUES.

Aucun absent.

Monsieur Christophe PION a été nommé secrétaire de séance.

Lecture du compte rendu de la réunion du 13 mars 2017 est faite. Ce compte-rendu est adopté à l'unanimité.

### **I – COMPTES ADMINISTRATIFS ET DE GESTION 2016 ET BUDGETS 2017 :**

#### **. Budget SPANC :**

Le compte administratif de l'année 2016 fait apparaître un déficit de 89,38 € en section de fonctionnement. Il est adopté à l'unanimité.

Le compte de gestion 2016 établi par Monsieur le Receveur Municipal est adopté.

Après affectation du résultat, le budget 2017 s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 000 € en section de fonctionnement. Il est adopté à l'unanimité.

#### **. Budget du service Assainissement :**

Le compte administratif de l'année 2016 fait apparaître un excédent de 22193,19 € en section d'exploitation et un excédent de 6959,07 € en section d'investissement. Il est adopté à l'unanimité.

Le compte de gestion 2016 établi par Monsieur le Receveur Municipal est adopté.

Après affectation des résultats, le budget 2017 s'équilibre en dépenses et en recettes à 28041,56 € en section d'exploitation et à 30345,26 € en section d'investissement. Il est adopté à l'unanimité.

#### **. Budget de la commune :**

Fiscalité : Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, décident de ne pas modifier les taux des taxes communales qui restent fixées comme suit :

- . Taxe d'habitation : 9,92 %
- . Taxe sur le Foncier Bâti : 7,69 %
- . Taxe sur le Foncier Non Bâti : 25,86 %

Le compte administratif de l'année 2016 fait apparaître un excédent de 18272,78 € en section de fonctionnement et un déficit de 24150,88 € en section d'investissement. Il est adopté à l'unanimité.

Le compte de gestion 2016 établi par Monsieur le Receveur Municipal est adopté.

Après affectation des résultats, le budget 2017 s'équilibre en dépenses et en recettes à 233288,78 € en section de fonctionnement et à 342923,54 € en section d'investissement. Il est adopté à l'unanimité.

### **II – ELECTIONS PRESIDENTIELLES :**

Les tours de garde du bureau de vote sont organisés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 24 H